

COMMUNIQUÉ

Avis aux médias – Les actuaires sont disponibles pour donner leur avis sur le budget fédéral 2007

L'Institut canadien des actuaires réclame avec insistance des mesures visant la sauvegarde des régimes de retraite liés au travail et la viabilité du système de santé dans le cadre du budget fédéral qui sera déposé la semaine prochaine

OTTAWA, le 16 mars 2007 – En prévision du budget fédéral qui sera déposé la semaine prochaine, l'Institut canadien des actuaires (ICA) presse le gouvernement fédéral d'adopter des mesures visant à assurer la viabilité du système de santé public actuel et l'avenir des régimes de retraite à prestations déterminées, un élément clé de notre système de revenu de retraite.

Notre régime d'assurance maladie fait face à plusieurs défis, notamment en ce qui concerne la viabilité à long terme et l'accessibilité.

Les Canadiens s'interrogent à savoir si les investissements substantiels injectés dans les soins de santé ont donné lieu à des améliorations et si le système est viable. Ils veulent savoir si les réformes instaurées ont des effets positifs sur l'accessibilité et sur la santé, et si nous avons les moyens d'apporter des changements systémiques à long terme.

Dans son troisième rapport annuel, le Conseil canadien de la santé a souligné la difficulté de déterminer les progrès réalisés par les gouvernements, le cas échéant, à l'égard du renouvellement de notre système de soins de santé : les données nécessaires pour mesurer la réussite ne sont pas accessibles. Pire encore, rien ne prouve que l'information saisie et rapportée est utilisée pour guider le gouvernement dans sa prise de décisions.

« Nous demandons au gouvernement d'instituer le Bureau de l'actuaire en chef de l'assurance-santé, chargé de présenter un compte rendu annuel des engagements financiers des divers paliers gouvernementaux pour supporter l'évolution des régimes d'assurance-santé au Canada. Cette mesure est nécessaire afin de déterminer dans quelle mesure le système est financièrement viable, ainsi que les conséquences à long terme de l'application de réformes pour résoudre des problèmes complexes tels les délais d'attente », indique Normand Gendron, président de l'ICA. « L'adoption de cette recommandation assurerait aux gouvernements l'intervention de spécialistes en matière de finances et de gestion des risques qui est nécessaire à la prise de décisions prudentes et financièrement viables sur des questions relatives aux soins de santé. »

L'Institut est également d'avis qu'un système de revenu de retraite en santé doit comprendre des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées. Toutefois, en raison de coûts imprévus et autres incertitudes, un nombre croissant d'entreprises convertissent leurs régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées, mettant ainsi en péril l'avenir des régimes à prestations déterminées. Cette situation devrait préoccuper les Canadiens

puisque l'adoption de régimes à cotisations déterminées en fait accroît l'incertitude pour les participants et transfère à ceux-ci une plus grande partie des risques.

« Le système de pensions du Canada compte parmi les meilleurs du monde, mais le déclin graduel des régimes de retraite à prestations déterminées auquel nous assistons a un impact négatif sur la santé financière des Canadiens », renchérit M. Gendron. On doit procéder à la création d'un mécanisme visant à ce que les réformes qui s'imposent soient résolument inscrites à l'ordre du jour national. Si nous n'arrivons pas à renverser cette tendance, les Canadiens seront de plus en plus dépendants du système de pensions public, ajoute M. Gendron.

Au nombre des questions qu'il conviendra d'aborder, mentionnons la nécessité de mettre en place de nouvelles règles fiscales autorisant l'accumulation dans les régimes de retraite d'excédents suffisants pour préserver les prestations et de lois précisant la propriété de tout excédent généré.

L'Institut presse le gouvernement de prendre ces mesures positives dans le cadre du prochain budget afin d'aborder les enjeux relatifs à la viabilité des soins de santé et des régimes de retraite liés au travail, deux systèmes en danger et de plus en plus vulnérables.

-30-

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. En fait, l'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Pour de plus amples renseignements :

Daniel Lapointe, directeur général, Institut canadien des actuaires

613-236-8196

directeur.general@actuaires.ca

Normand Gendron sera disponible pour répondre aux questions des médias sur la Colline du Parlement suite au dépôt du budget fédéral.

Quand : Le 19 mars 2007, de 16 h 30 à 18 h 30

Endroit : Salle du Chemin de fer (253-D), édifice du Centre, Colline du Parlement

Pour fixer une entrevue avec Normand Gendron, veuillez communiquer avec :

Josée Racette, adjointe, communications

613-236-8196, poste 107